

ACAT-INFOS N°61

AVRIL 2011

SOMMAIRE DE CAT-INFOS

- **EDITORIAL DU PRESIDENT, le V général (2s) ORCIVAL**

Y INFORMATIONS GÉNÉRALES ET HISTORIQUES :

1. Les officiers Français pendant la guerre d'Algérie par André **ARIBAUD**, Professeur Honoraire, EOR 1958; Pages 2 à 8
 2. Quand le Tsar rouge venge le Tsar Nicolas II par le Lt. Colonel Pierre **POUTANSAN**, Professeur Honoraire, diplômé de l'Institut d'études politiques, Université Française d'Alger, Docteur d'Etat en Histoire.
 3. Une dévolution successorale d'un Notaire sous l'Ancien Régime par Raymond **LEMAISTRE**, Commissaire commandant (or), Docteur en Droit, Conciliateur de justice.
- **NOUVELLES DU SERVICE : par le Colonel MONTFERRAN (er)**
4. Deux dates pour la fête Saint Martin, le **21 octobre 2010** au 4^e GLCAT et le 18 novembre 2010 à Balma. Des moments particuliers appréciés des réservistes du Commissariat de l'Armée de terre à la fois empreint de convivialité et de recueillement.
 5. A la rencontre du Vieux Toulouse, le **24 février 2011**, suite d'une aventure commencée il y a déjà de nombreuses années et qui devrait se prolonger encore avec notre guide et ami Monsieur **JOUHANNEAU** pour le plus grand plaisir des Réservistes.
 6. La Foire Internationale de Toulouse, le **5 avril 2011** qui reste un événement incontournable pour l'association afin de maintenir des liens amicaux avec le Directoire de la Foire qui fait, chaque année, les efforts pour nous accueillir mais aussi pour nous permettre d'inviter toutes les associations militaires de Midi-Pyrénées à nous rejoindre au salon d'honneur.
 7. Carnet : Départ de deux amis, les Commandants Bernard et Delavat
 8. Départ en retraite du Major Morin et de l'Adjudant-Chef Lidy
 9. Devenir des unités du service : resserrement du dispositif
 10. Activités prévisionnelles de l' A.C.A.T.
 11. Activité annexe du Président de l'A.C.A.T. : Une remise de la Légion d'Honneur à Montpezat de Quercy



EDITO DU PRESIDENT

VG.(2s) José-Marie ORCIVAL

Premier bulletin de l'année 2011. Année impaire. Simple constatation. Certains y verront bien entendu un signe. Pour reprendre une expression de la reine d'Angleterre, en d'autres circonstances, je suis tenté de parler « d'annus horribilis » tout au moins pour les premiers mois. Un hiver rigoureux même si notre région a été relativement privilégiée à la différence d'autres « populations » comme n'a pas hésité à le déclarer un de nos journalistes régionaux. Les révolutions qui ont secoué certains pays du Maghreb et d'Egypte. Elles n'ont pas été sans conséquences sur nous sans parler de nos ressortissants. Ajoutons à cela les atterrissements liés à la situation politique pour le moins confuse qu'a connue jusqu'à ces dernières heures la Côte d'Ivoire qui semble (employons ce terme avec prudence) en voie de règlement. Nous y avons des intérêts, également des ressortissants mais aussi des militaires particulièrement exposés. Ne l'oublions pas. Enfin une catastrophe naturelle dont personne ne peut nier l'importance mais qui aurait pu être malheureusement traitée comme beaucoup d'autres si elle n'avait pas déclenché un accident nucléaire majeur. Il est encore difficile aujourd'hui d'en mesurer l'ampleur dans un pays comme le Japon auquel on accordait une relative confiance sur ce plan et qui par ailleurs a toujours constitué une sorte de référence et un modèle en matière de qualité et de sécurité.

Quelle incitation à la réflexion !

Aujourd'hui les chiens aboient. Quoi de plus normal.

C'est naturel mais facile. Il convient de prendre un peu de recul. S'il est urgent de faire face au risque immédiat, il est nécessaire de faire taire ceux qui n'ont pas pris encore la vraie mesure du problème et jouent sur la sensibilité, l'émotion et l'ignorance du public.

L'arrivée du printemps, une météo plus qu'agréable ont largement contribué à nous faire oublier ces « petits aléas ». Les déclarations de candidatures à la candidature suprême ont fini par les balayer et les

ACAT-infos N°61

N°6



INFORMATIONS GENERALES ET HISTORIQUES

**LES OFFICIERS FRANÇAIS
ET LA GUERRE D'ALGERIE**
Par André ARIBAUD - Professeur honoraire
E. O. R. 1958

EDITO du Président
VG (2S) José-Marie ORCIVAL
(Suite)

On a souvent présenté le corps des officiers de l' Armée française comme un ensemble monolithique, prêt à toutes les aventures pour mener des actions contre la République.

Certains événements de la guerre d'Algérie ont pu donner à le penser. Pourtant, en étudiant de près ce corps, on s'aperçoit que, loin d'être un seul bloc, il constitue un ensemble disparate et que ses réactions et son évolution tout au long du conflit ont été très diverses.

Après avoir décrit les différentes composantes du corps des officiers - en se limitant à ceux de l'Armée de Terre qui en constituaient la très grande majorité - nous examinerons comment ceux-ci ont été formés à cette forme de guerre qu'était la guerre d'Algérie puis, nous essaierons de voir leurs variations au cours de ces huit années de conflit.

I - Ces officiers qui sont ils ?

1 - Les officiers à l'issue de la 2ème guerre mondiale :

Ils se subdivisent en plusieurs catégories :

- Les anciens membres des Forces Françaises Libres (FFL),
- Les anciens de la 2ème Division Blindée et de la 1ère Armée Française
- Ceux issus de la Résistance : FFI, FTP,
- Ceux qui ont été fait prisonniers.

Pour juger de la complexité de ce groupe, il faut se rappeler que sur les 35 000 officiers d'active que comptait l'armée française en 1939, 2 000 furent tués ou portés disparus au printemps 1940 et 10 000 faits prisonniers. Dès le début, un millier rejoignit les Forces Françaises Libres. Les 22 000 restants se répartissaient par moitié en métropole et outremer.

Ils formaient trois catégories ; les «loyalistes» fidèles au maréchal Pétain et auquel ils étaient liés par un serment qui à cette époque avait une valeur et une

signification importantes; ceux qui furent mis en congé d'armistice et qui pour un grand nombre s'engagèrent dans la Résistance extérieure ou intérieure ; ceux qui furent affectés à des missions civiles, ce qui les entraîna dans des engagements divers plus tardifs.

En 1942, après l'invasion de la zone libre et la dissolution de l'armée d'armistice, on estime que, parmi ceux qui étaient en métropole, 4 000 se sont engagés dans la résistance, un millier réussit à passer en Afrique du Nord, et un autre millier est atteint par la limite d'âge, le reste, soit environ 4 500, reste dans l'expectative.

Pour les officiers qui sont hors de la métropole, le clivage va se faire entre ceux qui étaient, ceux qui se sont ralliés au général de Gaulle, avant, pendant et après la prise de pouvoir de ce dernier à Alger. Toutes ces tensions laisseront des traces qui influenceront sur les différentes prises de position quelques années plus tard.

Ceux qui seront formés pendant la guerre, le seront soit en Angleterre, soit en Algérie - Médiouna et Cherchell - avec là aussi des différences importantes.

Parmi les officiers issus de la Résistance il

reléguer, en petits caractères, dans les dernières pages de nos journaux. Les pages se tournent vite.

On a souvent dit que les Français avaient la mémoire courte. Je ne suis plus sûr qu'ils en aient une.

J'ai rapidement abordé ce thème dans mon adresse d'ouverture à la réception qui s'est déroulée dans les salons d'honneur de la foire internationale de Toulouse le 5 avril dernier. J'ai tenu à rendre hommage à nos camarades qui ont perdu la vie ou ont été marqués dans leur chair au cours des engagements que la France mène sur les divers théâtres d'opérations extérieures, sans oublier ceux qui tombent tous les jours sur le territoire métropolitain en effectuant leurs missions d'assistance, de contrôle ou de maintien de l'ordre.

La place qui leur est donnée, notamment dans les médias, est dérisoire. Ils sont eux aussi rapidement oubliés. J'ai dit et le répète à l'intention de ceux qui n'ont pas pu se rendre à cette réunion que j'ai la désagréable impression de vivre dans un pays ou simplement dans une société qui privilégie le principe de repentance au culte du souvenir et de la mémoire.

AVERTISSEMENT

Les propos exprimés dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

faut citer le cas de ceux mis en place par le parti communiste. C'est le cas du capitaine Thomas, auteur d'un livre : **« désarrois d'un officier en Algérie »**. Il écrit notamment : *« la suite de la reddition du IIIème Reich, le commandement nous invite à poursuivre la lutte contre le Japon. Avec enthousiasme, je signe un engagement au corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (CEFEO). La capitulation japonaise le 15 août ne modifie en rien le plan de départ puisque, nous affirme-t-on, nous allons réduire les troupes nippones retranchées en Indochine... En dépit de ces assertions, je suis inquiet. Aussi vais-je requérir l'avis de la seule formation politique qui milite pour l'émanicipation des colonies, le PCF. Le Parti estime que de Gaulle, symbole de la libération de sa patrie, ne peut logiquement refuser à d'autres peuples ce qu'il a exigé du sien, et que Maurice Thorez, ministre d'Etat y veillera. Les officiers issus de la Résistance doivent rester dans l'armée pour la démocratiser. En Indochine? Ils devront faire comprendre à leurs compagnons d'armes que l'intérêt de la France est de s'entendre avec HO CHI MINH, d'empêcher le recours aux armes, et, après l'indépendance, de participer à la création et à l'instruction de la nouvelle armée vietnamienne. Si d'aventure les colonialistes imposaient la guerre, les militaires issus de la Résistance devraient malgré tout rester à leur poste, la désertion étant un ultime recours dans une démocratie »*. Même si beaucoup de ces officiers ont par la suite « virés leur cuti », un certain nombre d'entre eux servent encore dans l'armée française en Algérie avec cet état d'esprit.

Les anciens prisonniers, une fois libérés de leurs Oflags allemands ont du subir une procédure de réintégration qui, elle aussi, a laissé des traces. Ils auront tendance pour les plus anciens à se réfugier dans des emplois administratifs. La plupart des officiers de cette catégorie sera celle des généraux et officiers supérieurs pendant la guerre d'Algérie.

Certains auront à ce moment là près de 15 années de guerre presque ininterrompue derrière eux et auront perdu le contact avec l'actualité et l'évolution du monde (décolonisation, Bandoeng, etc.).

2 - Les officiers recrutés entre 1945 et 1952

Entre 1946 et 1948 pour la seule armée de terre, 658 officiers de carrière sont rayés de l'armée pour collaboration, 604 démissionnent volontairement et 12 709 sont délogés des cadres par la rupture unilatérale de leur contrat par l'état. Par ailleurs, 3 585 officiers issus de la Résistance ont été intégrés. Il y a là une volonté de renouveler le corps de officiers qui compte 38 000 membres en 1947, 40 000 en 1949 dont 28 000 pour la seule armée de terre.

Au moment de la guerre d'Algérie on comptera 50 000 officiers dont 35 000 pour l'armée de terre.

L'origine de ces officiers est aussi très diversifiée, que ce soit par l'origine sociale - 32 % sont des fils de militaires - ou la filière d'accession - seuls 27 % sortent de Saint Cyr et 1% de Polytechnique. La majorité provenant des sous-officiers élèves officiers ou sortant du rang.

Pour accentuer ce brassage dans l'armée de terre, le général de Lattre de Tassigny, nommé chef d'état-major de l'armée, décide de transférer au camp de Coëtquidan (Morbihan) l'école de Cherchell. C'est l'école unique pour former les officiers de toutes les armes de terre et quelle

que soit leur provenance. Toutes les anciennes écoles d'armes - Saint-Maixant, Versailles, Saumur, etc. - disparaissent.

Mais cet amalgame va se faire suivant des processus différents et évolutifs.

On peut distinguer plusieurs périodes :

- **1er juillet 1945 - 1er mai 1947**

L'école de Coëtquidan prend le nom d'école militaire interarmes (EMIA). Elle n'a pas le statut de Saint-Cyr. Durant ces 2 années deux promotions se succèdent :

Promotion «Victoire» qui n'effectuera qu'un stage de 6 mois, du 3 juillet au 31 décembre 1945. Elle regroupe au départ 2989 élèves. Parmi eux 585 Saint-Cyriens provenant de la 2ème DB ou de la 1ère Armée, mais aussi des FFI, des anciens des chantiers de jeunesse passés à la Résistance, du détachement des Alpes, de l'école de la Garde de Guéret, des Sapeurs pompiers de Paris et aussi quelques Alsaciens Lorrains évadés de l'armée allemande. Les conditions extrêmement dures d'instruction élimineront un certain nombre d'élèves et provoqueront un certain nombre de départ. A l'arrivée ils ne seront plus que 1 747 dont 372 Saint-Cyriens des promotions de la guerre.

Promotion «Indochine», 5 mars 1946 au 1er mai 1947. Elle compte au départ 2 273 élèves dont certains rescapés des camps de concentration (Helie Denoix de Saint Marc). Une série d'écramages successifs ramène ce nombre à 780.

- **1947 - 1952**

Parallèlement se met en place le brassage des élèves provenant des 2 filières : celle du concours direct pour les étudiants titulaires du baccalauréat ayant suivi une année de préparation et celle dite «de troupe» pour les sous-officiers; l'école prend le nom d'Ecole Spéciale Militaire Interarmes (ESMIA) et les traditions de Saint Cyr. Une seule promotion les regroupe. Ils effectuent au début de leur scolarité un stage en corps de troupe.

La durée de celui-ci, de un an au début, sera réduite à 4 mois. Ce sont les promotions :

Nouveau Bahut, Général Leclerc, Rhin et Danube, Général Frère, Garigliano et Extrême-Orient. Elles sont d'un effectif de 400 à 700 élèves se répartissant pour la moitié entre les deux filières. Ce système va former un ensemble d'officiers d'origines très diverses mais très liés entre eux, formés à la dure pour l'Indochine. Ils seront les Commandants, Capitaines et Lieutenants de la guerre d'Algérie.

3 - Séparation des deux écoles

A la rentrée 1951 deux écoles remplacent l'ESMIA : l'Ecole Spéciale Militaire (Saint-Cyr) qui regroupe, pour un cursus de deux ans, les étudiants admis par concours; l'Ecole Militaire Interarmes (EMIA) ouverte aux sous-officiers qui effectuent un stage d'un an seulement.

Ces promotions serviront directement en Afrique du Nord. Beaucoup moins marqués que leurs aînés par la guerre d'Indochine, le conflit algérien n'a pas le même retentissement intérieur pour eux. Ils seront plus prêts à

accepter les mesures qui seront appliquées en Algérie.

Problèmes posés par la guerre d'Indochine et leurs conséquences

Notons tout de suite quelques uns de ces problèmes. On les retrouvera plus loin.

Pour ceux qui ont servi en Indochine et ce fut la majorité, certains faisant même deux séjours et quelque fois plus, se posèrent souvent des problèmes de famille. Les séjours étant de 30 mois sans retour en France l'armée devint une grande famille remplaçant l'autre durant cette longue absence. Celle-ci entraîna aussi des coupures avec le pays réel et son évolution et un manque de perception du suivi de l'évolution du monde. Par ailleurs, les officiers sont confrontés, sur le tas, à la guerre révolutionnaire qui ne leur a jamais été apprise dans les écoles.

Il faut aussi citer le cas des officiers prisonniers du Viet Minh qui connurent, outre les souffrances physiques, de redoutables problèmes de conscience. Soumis à un lavage de cerveau certains durent se compromettre pour survivre. Peu, cependant, se laissèrent entraîner à servir l'adversaire. Si l'immense majorité refusa, beaucoup se posèrent des questions : « *l'humiliation de la défaite, les souffrances, l'épuisement physique et surtout la découverte du monde étrange des termites rouges besogneuses, insensibles et efficaces ont détruit l'orgueilleuse certitude de la cause juste et invincible du monde libéral. Nous y avons perdu la foi inconditionnelle du Saint-Cyrien. En rentrant nous avons cherché à comprendre, ouvert des livres, interrogé nos chefs, écouté nos maîtres à penser. Rien n'apaisait cette inquiétude* » (Commandant J. Pouget, ancien aide de camp du général Navarre et prisonnier à Dien Bien Phu où il s'était porté volontaire pour rejoindre ses camarades).

4 - Les officiers de réserve

En novembre 1954, lorsque éclate la rébellion il n'y a en Afrique du Nord aucun officier de réserve en service actif. Mais la situation va évoluer très rapidement.

C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 1956 il y a en Afrique 2847 officiers de réserve, soit: 1831 sous-lieutenants et 1016 aspirants.

En 1958 on trouve un total de 7518 officiers de réserve.

Les chiffres de 1960 sont légèrement supérieurs : 8150.

Il y a une légère diminution en 1962 pour un total de 7044. Si on ajoute ceux servant en Europe (Métropole + Forces Françaises en Allemagne) on aboutit par exemple en 1960 à un total de 12 286 ce qui donne un pourcentage de 39,19% des officiers d'active.

En gros, entre 1954 et 1962, 40 000 O. R. auront servi dont 26 000 en Afrique du Nord. Il s'agit là de la plus grande contribution demandée aux réservistes après la 2^{ème} guerre mondiale. Ces officiers sont en général jeunes. L'osmose, active réserve, fut totale. Il est certain que leurs convictions, voire leur engagement politique leur posa parfois quelques cas de conscience. Il y aura quelques désertions : Maillot, Guerrab, Ben Cheriff, sont les plus connus. On en retrouvera certains (pas forcément pieds-noirs) dans les mouvements de 1958, lors des barricades de 1960, du putsch de 1961 ou au sein de l'OAS. Ils représentent la diversité de l'opinion.

Notons :

- Qu'en 1962 les systèmes de recrutement et d'instruction des O. R. furent profondément modifiés, le gouvernement de l'époque ayant jugé que trop d'entre eux avaient désapprouvé la politique algérienne.
- Que 150 officiers de réserve laissèrent leur vie au cours de ce conflit mais ce chiffre est approximatif.

II - Ces officiers sont-ils prêts pour la guerre qu'on va leur demander de mener ?

Il y a bien ceux qui en Indochine ont servi dans les troupes opérationnelles, mais en Algérie tout est différent : le terrain et le climat. Il n'y a pas, sauf quelques cas, de gros bataillons mais des bandes dispersées - lorsque les combats atteindront ce niveau, l'ennemi sera vite mis en difficultés. Ce sera par exemple le cas de la Bataille des Frontières en avril 1958 - le plus souvent il faut chercher une aiguille dans une meule de foin.

Quelques-uns, rares, ont bien vu en Extrême-Orient les principes de la guerre révolutionnaire, mais en Algérie il y a d'autres aspects du conflit d'où certains excès et certaines erreurs.

En école les officiers, surtout les plus jeunes, ont suivi une formation à la guerre européenne (celle de la 2^{ème} guerre mondiale).

Par ailleurs, certaines grandes unités arrivent en Algérie avec leur structure et leur matériel OTAN ou avec du matériel inadapté ce qui entraîne une totale réorganisation des structures et des esprits.

Enfin, il existe de nombreuses fonctions auxquelles les officiers n'ont pas été formés : commandant de quartier, responsable d'une zone urbaine, chef de SAS.

Le commandement va essayer de remédier à cet état de faits en créant des centres d'instruction assurant une formation rapide pour tous les officiers (active et réserve) arrivant en Algérie.

Le plus connu est le Centre d'Instruction de Pacification et de Contre Guérilla d'Arzew. Créé en 1956 ses cours sont à la fois :

théoriques :

- la guerre psychologique
- la guerre révolutionnaire
- le problème algérien
- l'adaptation de l'armée aux opérations en Algérie
- la connaissances de l'Algérie : agriculture, industrie, religion,....
- l'organisation du FLN, de l'ALN
- etc.

pratiques :

- conduite de l'appui aérien
- tir instinctif
- etc.

Contrairement à la légende il n'y a aucun cours sur les méthodes d'interrogatoire. Seuls sont évoqués dans la recherche du renseignement le rôle d'organismes spécialisés (détachements opérationnels).

La durée du stage sera, suivant les époques, de deux à cinq semaines. Dix mille officiers environ suivront ce stage lors de leur affectation en Algérie.

Il sera dissous en 1961 par Pierre Mesmer, ministre de la Défense Nationale.

Un autre centre de formation aura une vie beaucoup plus courte. Il sera créé à Philippeville sur demande du ministre des Armées de l'époque, Jacques Chaban-Delmas, par le colonel Bigeard. Il accueillera deux promotions d'officiers de l'Ecole d'Etat-major qui durant un mois recevront une formation à la fois physique (marches, sauts en parachute), intellectuelle (conférences) et militaire (exercices sur le terrain). Le 1er stage de 86 officiers débutera le 10 mai 1958, le second le 25 juin avec 120 officiers, mais le centre sera dissous par le général Salan.

On le voit, la formation **sur le tas** sera la plus utilisée par les officiers d'où parfois des tâtonnements ou des erreurs qui auraient pu être évités si une formation plus précise leur avait été inculquée.

III - Variations algériennes

Avant toute chose, il faut toujours avoir présent à l'esprit l'évolution à partir de 1940 de la **notion d'allégeance** au pouvoir pratiquée dans la mentalité des officiers.

Ainsi que le décrit **Raoul Girardet** jusqu'en 1940 cette notion n'était nullement contestée. Le Manuel de morale militaire de L'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr précise : «Le *loyalisme de l'armée et son dévouement au gouvernement légal doivent être absolus; il est impossible pour un militaire qu'une autre formule lui permette de sauvegarder son honneur*». A l'époque, si l'officier n'est pas d'accord la seule solution est la démission. Ce sera le cas notamment lors de la loi de séparation de l'église et de l'état où des officiers démissionneront pour ne pas avoir à participer aux opérations d'inventaire des biens religieux.

Mais un premier élément va mettre à mal cette façon de penser et d'agir : la défaite de 1940.

Le gouvernement de Vichy est le gouvernement légal mais dès le 18 juin 1940 il est remis en cause par une petite minorité qui fait école. Au devoir d'allégeance s'oppose celui de la **légitimité du devoir** du soldat de lutter pour la libération du territoire. Et à partir de l'occupation de la totalité du territoire français par les Allemands en novembre 1942, où se trouve la légitimité ? Dans l'obéissance aux ordres du maréchal Pétain chef de l'Etat ou dans la reprise de la lutte pour libérer le pays ? L'attitude des officiers de l'armée d'armistice est d'ailleurs symptomatique. Lors de l'invasion de la zone libre elle compte 11000 officiers (4200 dans ses rangs, le reste étant dégagé des cadres) 1500 officiers rejoignent par des moyens divers l'armée d'Afrique, 4000 ont des titres réels de résistance (soit dans l'Organisation de résistance de l'armée, soit dans les FTP, soit dans d'autres activités) 760 d'entre eux meurent en déportation dont 37 généraux. Or c'est une partie de ces officiers (les plus jeunes de cette époque) que l'on va retrouver en Algérie, ceux qui n'avaient pas fait le bon choix ayant en général été exclus de l'armée en 1945.

Une deuxième faille dans la façon de penser va se trouver dans la guerre d'Indochine.

L'armée française se trouve confrontée à une guerre nouvelle dont l'enjeu est la population à laquelle est fait le

serment de rester, serment qui sera trahi. Et cette faille va s'accroître en Algérie où le pouvoir va demander aux officiers en plusieurs circonstances un engagement vis-à-vis de la population que certains vont ressentir au plus profond d'eux-mêmes.

Un survol des huit années de la guerre d'Algérie permet de mettre en valeur un certain nombre de variations du moral des officiers. Certes ces variations seront plus ou moins marquées suivant :

- l'âge et le grade,
- l'appartenance ou non aux troupes dites opérationnelles,
- ceux qui ont fait la guerre d'Indochine ou qui y ont été préparés.

Mais elles seront quand même celles d'une majorité.

1954 et 1955 voient le retour en Algérie en premier lieu des troupes d'Indochine. La Légion Étrangère retrouve la maison mère de Sidi Bel Abbés. Les Troupes opérationnelles, dont un certain nombre de cadres, sont sortis des camps de prisonniers du Viet-Minh (avec tout ce que cela comporte de séquelles physiques et morales) retrouvent sur place quelques unités venues de la France, de la Tunisie (14ème DI) et du Maroc. L'ensemble des cadres de ces unités a l'impression commune d'avoir été floué par le pouvoir politique. Les premiers ont conscience d'avoir trahi une population à laquelle on leur avait fait promettre de ne pas l'abandonner. Les autres accueillis par exemple en Tunisie par des chefs qui leur disent de ne pas hésiter à se sacrifier pour la patrie ont découvert, six mois après, les tractations qui se menaient dans le même temps pour aboutir à une indépendance peut-être inéluctable mais dont il aurait été bon de les avertir.

Et tous ces officiers n'ont pas l'impression de vivre, au début, les prémices d'une guerre telle que la majorité d'entre eux l'ont connu en Indochine. La conduite des opérations n'est pas la même. On se trouve dans des départements français où il faut agir dans le cadre du **maintien de l'ordre**. Cela se situe plus dans le style du film populaire d'avant guerre «*Trois de Saint-Cyr*», que dans le contexte d'une guerre.

Mais, petit à petit, celle-ci apparaît et avec elle la méfiance vis-à-vis d'un pouvoir qui semble inapte à résoudre le problème. **1956 et 1957** vont voir cet état de fait s'accroître.

Les écrits d'un groupe d'officiers regroupés sous le nom de «Milites» explicitent parfaitement cette façon de penser : «*problème moral posé par le conflit algérien est immense et redoutable. L'armée, engagée à fond dans une lutte fratricide, a pleinement conscience de ses dimensions. Elle sait qu'il domine et conditionne son action et, en définitive, son moral... Elle n'a pas le complexe du colonialisme. Elle pense que le fait colonial est un fait historique et que, comme toute oeuvre humaine, la colonisation a produit de bons et mauvais effets... Son comportement, toutefois, n'est nullement déterminé par un souci de conservatisme. Elle a conscience de la nécessité de réformes profondes, avec le concours de la population entière... C'est dire qu'elle a l'assurance de se battre pour une cause juste. Cela étant, c'est lui faire une injure imméritée que de penser qu'elle puisse délibérément mettre pour cette cause juste des moyens intrinsèquement mauvais...*

En Algérie, au début du conflit, le Parlement et le gouvernement s'en sont tenus à l'application stricte du

processus juridique métropolitain. C'était faire le jeu des rebelles.

L'échec ayant été complet, la nécessité a fait loi et l'armée a dû résoudre, à la place de l'autorité civile défaillante, les problèmes quotidiens nés de la rébellion.

Les exécutants responsables de la vie de leurs hommes et de la population qui leur était confiée, ne pouvaient, eux, tricher avec les faits. Devant le silence coupable des autorités, ils ont dû prendre des initiatives. Cela explique, si cela ne justifie pas, les excès qui ont pu être commis. (Une tentative d'adaptation aux conditions du conflit a été faite, au bout de quinze mois seulement, sous forme de proclamation «d'un état de siège». Le gouvernement ne s'est pas décidé pour autant à reconnaître l'impuissance des méthodes légales, ni à leur apporter les assurances nécessaires. Il s'est créé, ainsi, une redoutable équivoque dont le poids est retombé en entier sur l'armée. Il est arrivé un moment où, débordé par l'ampleur de l'action subversive et par le développement du terrorisme, les autorités civiles responsables ont dû avouer leur impuissance. Elles ont en pratique délégué leurs pouvoirs à l'armée qui s'est retrouvée sans plus d'armes légales devant une mission toujours plus difficile à remplir. Cette mission ne peut avoir comme but le rétablissement de l'ordre ancien. Elle doit créer les conditions d'un groupe juste...

(Une campagne, remarquablement orchestrée, a été déclenchée par certains organes de presse visant, notamment, les procédés que quelques militaires ont parfois employés dans la lutte contre la rébellion. Mais qui s'est préoccupé, en dehors de l'armée, d'analyser la nature exacte de cette lutte ?... En fait, c'est l'honneur de l'armée qui est atteint car le public est inévitablement conduit à transposer les fautes individuelles (présentées le plus souvent en dehors de leur contexte) sur le plan de la responsabilité collective...

Par suite de la défaillance des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, elle (l'armée) porte sur ses épaules tout le poids du conflit algérien. La fuite des responsabilités (y compris celle des «censeurs») devant un problème aussi redoutable doit cesser. Le Parlement et le gouvernement doivent définir les structures légales dans l'ordre judiciaire, administratif et militaire qui donneront à la communauté nationale les moyens d'assurer sa sauvegarde. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle».

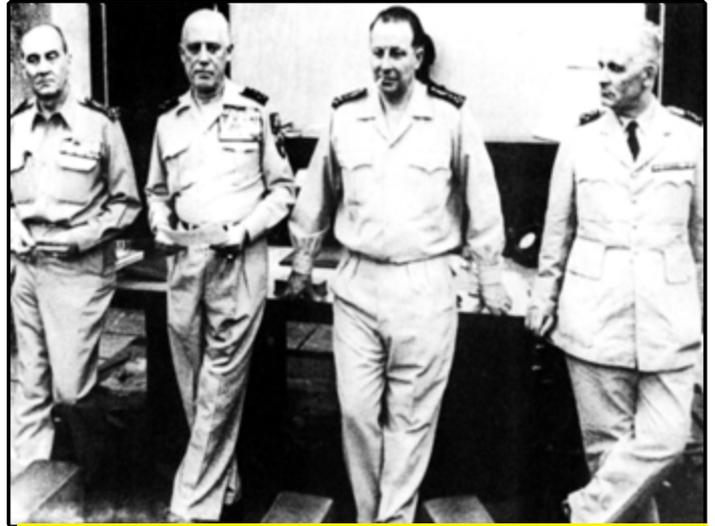
Ce texte **d'avril 1957** contient toutes les ambiguïtés de la guerre d'Algérie dans l'esprit et la conscience de la majorité des officiers.

Dans le même temps la bataille d'Alger met en valeur un désaccord sur la manière de conduire cette guerre ; Deux attitudes peuvent se faire jour:

- soit **ignorer le problème** en cherchant une affectation tranquille, en quittant l'armée ou en essayant de limiter au maximum les risques en évitant de prendre des initiatives,
- soit se **donner à fond**, quitte à commettre des fautes au nom de «**la fin justifie les moyens**».

Certains oscilleront de l'une à l'autre suivant l'ambiance générale du moment car il faut tenir compte aussi de facteurs de lassitude : la répétition des opérations sans résultat, la séparation avec les familles, la rusticité de la vie, les conditions matérielles et pécuniaires.

Mais qu'ils le veuillent ou non, qu'ils en soient conscients ou non, les officiers se retrouvent sur une scène qu'ils n'avaient que peu ou jamais fréquentée : **la scène politique**. Certains



Dans le bureau de presse du Gouvernement général à Alger, pendant le putsch d'avril 1961, les quatre généraux d'Armée : de gauche à droite, Jouhaud, Salan, Challe et Zeller (Dalmas)

s'y brûleront les ailes ou en sortiront meurtris. D'autres en seront bien conscients et on peut citer cet exemple prémonitoire d'un des acteurs de la bataille d'Alger, le lieutenant-colonel **Bigéard** qui écrit au général **Massu** (lequel lui avait prescrit de quitter Alger sans fanfare avec son régiment, le 3ème RPC) : «ailleurs, un jour ou l'autre, malgré notre conscience, la droiture de notre action, il faudra payer et rendre compte : personnellement j'attends cet instant avec impatience».

L'année 1958 débute avec le même état d'esprit voire même une aggravation de celui-ci devant les atterrissements des gouvernements successifs de la IVème République. L'affaire de Sakiet montre même que certains sont prêts à aller au-delà de leur rôle traditionnel d'exécutant pour arriver à un rôle politique plus important. Le rapport sur le moral de la Xème Région Militaire (synthèse des rapports sur le moral des unités) datée du 3 février 1958, reflète bien ce point de vue : «*Au temps de la Grande Muette les militaires de tout grade se préoccupaient fort peu de politique. Il n'en va plus de même aujourd'hui... Le militaire pense politique et prend position sur les grands problèmes nationaux et internationaux...*

Ces aspirations nouvelles ne peuvent être que bénéfiques par l'action que nous avons à mener en Algérie mais il est certain que les déceptions pourraient avoir de graves conséquences ». Ce texte est assez explicite de l'état d'esprit qui règne dans les unités.

Les événements du **13 mai 1958** vont amener un changement radical dans ce moral chancelant des officiers. La majorité va y croire et s'investir à fond dans l'action que ce soit dans l'organisation et la réalisation du référendum du 28 septembre 1958 que dans le travail quotidien de destruction du système rebelle.

Qu'on me permette un témoignage personnel:

« Je débarque à Alger le **2 août 1959**. Tout le monde croit fermement à la victoire et œuvre d'un même élan. Au cours de l'année 1959, encouragée par les premiers résultats des opérations «Précieuses», et certaines retombées du Plan Constantine, l'armée enregistre bon nombre de résultats. Le moral des officiers est au plus haut. Ceux-ci

ne se posent plus de questions. Les premiers discours du général de Gaulle annonçant un changement de politique n'entame pas ce moral optimiste.

Peut-être les plus hauts gradés commencent-ils à se poser des questions mais pour les officiers sur le terrain le travail quotidien ne permet pas encore de se poser des questions.

Même l'épisode des barricades n'a qu'un impact minime dans le bled.

Toutefois, **fin 1960**, un article publié dans le journal «*Combat*», par le professeur Raoul Girardet relatant un voyage en Oranie (qui est pourtant la région la plus pacifiée de l'Algérie à cette époque) commence à montrer le divorce qui est en train de se créer entre l'armée et la métropole, la lassitude et la fin des illusions des combattants. Il faut aussi noter que les jeunes officiers sortis des écoles après 1954, plus en contact avec les milieux métropolitains que leurs prédécesseurs (souvent coupés de ceux-ci à cause des longues absences dues aux campagnes successives), sont beaucoup moins attachés à l'Algérie - le lien avec ce pays n'a rien à voir avec celui que pouvaient avoir les anciens avec l'Indochine. Beaucoup de ces anciens ont été après la période des Comités de Salut Public et celle des barricades mutés en métropole. Ils peuvent certes envisager des actions illégales mais la plus grande partie ressent bien que le pays désire de plus en plus la paix et approuve la politique du chef de l'Etat.

Le **21 avril 1961** le putsch se déclenche à Alger. Quatre jours après il a échoué. Pourquoi ?

Il y a d'abord l'impréparation, les rivalités et mésententes entre les responsables sur la conduite à tenir, le non appel aux «noirs», voulu par le général de Gaulle, mais aussi le manque de réaction de ceux-ci. Il y a le fait que la métropole ne suit pas, que l'embargo financier et économique brise le mouvement. Il y a le verbe gaullien dans sa fameuse intervention télévisée, fustigeant le **quarteron de généraux en retraite**. Il y a enfin que la majorité des cadres de l'armée n'a pas suivi.

Selon le point de vue des participants au putsch, il s'agit là d'une lâcheté, de l'affolement en pensant à l'avancement et à la gamelle - «Révolte», livre du général **Challe**. D'autres sont encore plus durs - colonel **Argoud**. Ses propos traduisent surtout la rancœur rétrospective de leurs auteurs.

A propos de l'échec de ce putsch on a souvent avancé le rôle du contingent. Il faut au moins nuancer cette assertion. Les photos prises sur certains terrains d'aviation montent en épingle certaines de ces actions. On assiste là à une première entrée en scène du rôle des journalistes et photographes dans les conflits, rôle qui va devenir de plus en plus important pour la formation plus ou moins juste des opinions, le **formatage** des esprits.

Deux faits contredisent l'opinion du rôle essentiel du contingent dans l'échec du putsch : Deux des régiments y ayant pris part - les 14ème et 18ème RCP - sont des régiments d'appelés. Qui a donné l'ordre aux avions de transport de quitter l'Algérie afin de ne pas servir pour une action en métropole ? Le commandement de l'armée de l'air en Algérie et non un soviét de soldats ? Et les exemples ne manquent pas. Il n'y a qu'à lire les récits des

principaux participants au putsch narrant leur désillusion lorsqu'ils essaient de rallier à eux les unités commandées par leurs camarades.

Le putsch va avoir des conséquences diverses :

- Seulement 150 officiers sont l'objet d'une répression judiciaire - 203 selon d'autres sources. Ce chiffre montre bien le faible taux de participation des officiers à cet épisode illégal.

- Mais l'article 16 de la Constitution donnant les pleins pouvoirs au chef de l'Etat permet de placer en congé spécial ou à la retraite un certain nombre d'officiers jugés - à tort ou à raison - douteux. Le chiffre de 534 mises en congé donne une idée de l'importance de l'application de ces mesures.

- Par contre, de l'ordre de 1 300 officiers quittent volontairement l'armée. Ils sont en conformité avec le **Manuel de morale militaire** évoqué par Raoul **Girardet**. Ils ne désertent pas puisque, juridiquement à l'époque, il n'y a pas de guerre mais n'étant pas d'accord avec la politique menée ils démissionnent.

C'est donc en gros 1800 officiers qui sont concernés directement ou indirectement par le putsch. C'est très peu, de l'ordre de 4%.

Face à cette catégorie - en gros ceux qui étaient plutôt favorables au général **Challe**, car il est certainement celui qui cristallise le plus de sympathie en raison des succès remportés alors que, parmi les trois autres, l'un est peu connu **Zeller**, un autre marqué par ses origines «africaines», **Jouhaud** et le dernier plus secret **Salan** - il existe un clan d'à peu près de même importance, celui des fidèles à tout crin du général de Gaulle. Entre les deux l'immense bloc des indécis pour des raisons diverses : une certaine sympathie envers ceux qui ont osé ou pu oser et qui sont des camarades de combat, un certain attentisme auquel se mêle parfois une touche d'intérêt, une lassitude pour cette guerre qui n'en finit pas et dont on ne voit comment elle va s'achever, enfin parfois aussi par antipathie pour ces «noirs» dont ils jugent les réactions déplacées.

Une fiche du **8 mai 1961** résume bien cet état d'esprit : «Le personnel d'active (officiers principalement) reste troublé par les événements récents et leurs suites. Ceux dont le loyalisme est certain sont partagés entre deux sentiments : la lassitude à l'égard de ceux de leurs camarades ou de leurs supérieurs - que l'on retrouve à tous les virages -, lassitude qui les amène à souhaiter que le **pouvoir** soit **rigoureux** dans les sanctions d'une part, et l' **esprit de corps** d'autre part qui, au fur et à mesure que les jours passent, leur procure davantage de motifs d'indulgence. Beaucoup formulent le souhait que non seulement la trahison, mais aussi l'incapacité soient sanctionnées. Certains, enfin, sont angoissés parce qu'il leur semble que la rébellion et «l'épuration» en cours mettent en cause l'armée elle-même dans son ensemble.

Tous ces sentiments seront révélés par l'accueil pour le moins froid qui sera fait au général de Gaulle lors de l'immense rassemblement d'officiers du **23 novembre 1961** à **Strasbourg**, rassemblement au cours duquel le chef de l'Etat justifiera sa politique et indiquera quel rôle l'Armée doit jouer.



Jeanpierre, indicatif «Soleil», Lieutenant-Colonel, commandant le 1er R.E.P., Résistant, déporté à Mathausen, mort en Algérie en Opération

Résumer l'état d'esprit des officiers au cours de cette fin d'année et le premier semestre de 1962 est impossible. Toutes les réactions de l'obéissance pure et simple au désaccord le plus complet secouent l'ensemble de ce corps, suivant que l'intéressé est en Algérie, en France ou Outre-mer. **Chacun ressent bien l'évolution de la situation algérienne vers une indépendance inéluctable.** Chacun s'efforce de réagir au mieux. La fatigue physique et morale pèse sur tous. Les maladresses, les aveuglements de l'OAS et ses actions incontrôlées lui aliènent peu à peu le capital de sympathie que cette organisation pouvait avoir dans le cœur d'un grand nombre. Une dernière épreuve attend ceux qui ont eu des harkis sous leurs ordres, l'abandon de ceux-ci après le cessez le feu. Là encore certains sortiront des limites de la légalité pour sauver leurs hommes. Ceux qui ont du les désarmer en garderont une blessure inguérissable. Même ceux qui sont alors loin de l'Algérie mais qui ont eu des harkis sous leurs ordres en resteront marqués indélébilement.

Conclusion :

L'armée française quitte peu à peu l'Algérie. Une génération d'officiers a vécu cette période, ces dix ans de guerre en Afrique du Nord. Nous l'avons vu : un certain nombre d'entre eux quitte volontairement l'armée ou est fortement incité à le faire.

Ceux qui restent, même si une grande partie garde une blessure profonde au fond du cœur, n'auront pas le temps de s'appesantir très longtemps sur les souvenirs de cette première, deuxième ou troisième guerre perdue (suivant leur âge ou leur ancienneté). Ils vont rapidement se retrouver dans des unités réorganisées pour une toute

autre forme de combat, un tout autre ennemi et un tout autre champ de bataille éventuel : l'ennemi est en Europe, à l'est du rideau de fer, et dans un combat où l'arme atomique joue son rôle. C'est un changement complet d'optique. Ceux qui ont senti le vent et se sont engagés dans des études techniques ou supérieures vont rapidement s'imposer face à ceux trop exclusivement consacrés aux opérations d'Afrique du Nord.

Ces derniers vont devoir à leur tour courir après des diplômés ou disparaître. Le temps des regrets, des amertumes sera de courte durée.

Comme les autres combattants de cette guerre sans nom ce n'est que plus tard qu'ils oseront en reparler ou témoigner - à quelques exceptions près.

Dans le même temps les restructurations successives de l'Armée pour l'amener à un format de plus en plus réduit et d'une plus grande technicité verront une diminution progressive de ceux qui ont connu les dernières guerres coloniales. Les opérations de maintien de la paix vont remplacer les opérations de guerre, même si le danger est toujours présent.

Le modèle n'est plus Bournazel ou Guynemer. Il ne faut plus rêver aux territoires lointains de l'Afrique ou de l'Asie à conquérir ou à garder.

L'officier est redevenu l'exécutant de la politique de Défense Nationale du gouvernement de la République et l'agent de sa mise en œuvre. Toute l'histoire des 45 dernières années est là pour montrer ce nouveau rôle et lui seul de l'officier français. C'est là aussi un changement radical avec l'état d'esprit qui, devant les faiblesses de la IVème République et les incohérences de sa politique, avait pu avoir cour après la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Lors du rassemblement des officiers à Strasbourg en novembre 1961 le général de Gaulle dans son intervention avait déclaré : « *Dès lors que l'Etat et la nation ont choisi leur chemin, le devoir militaire est fixé une fois pour toutes. Hors de ces règles, il ne peut y avoir, il n'y a que des soldats perdus. En lui, au contraire, le pays trouve son exemple et son recours...* ». Cependant, il peut paraître paradoxal que celui qui avait, certes dans des circonstances particulières, introduit la notion du politique dans l'éthique militaire soit celui qui l'aura expurgée. Il s'agit là d'un enseignement méconnu de la guerre d'Algérie.

Bibliographie :

- * Roger Pouillon : «officiers français et la guerre d'Algérie»
- * Olivier Maestrati : «mort d'une armée»
- * Jérôme Girardet : «en République»
- * Pierre-Albert Thomas : «Désarrois d'un officier en Algérie»
- * Philippe Masson : «de l'Armée Française de 1914 à nos jours»
- * Pierre Denis : «contestation chez les cadres de l'Armée Française de 1950 à 1986»
- * Actes du colloque international tenu au Palais du Luxembourg et à la Sorbonne les 4, 5 et 6 avril 1996.

Mes remerciements vont au colonel Pouillon, président départemental de la F. N. A. C. A. de Tarn-et-Garonne, qui a bien voulu me livrer le résultat de recherches personnelles sur cette période particulière de l'Histoire de France.

André Aribaud
Octobre 2010

Quand le Tsar rouge venge le Tsar Nicolas II

*Par le Lt. Colonel Pierre POUTENSAN
Professeur Honoraire
Diplômé de l'Institut d'Études Politiques,
Université Française d'Alger
Docteur d'État en Histoire*

Bibliographie:

1. Bataille aérienne n° 50-octobre, novembre, décembre 2009;
2. 2ème Guerre mondiale n° 30 décembre, janvier 2009 : Mandchourie, l'ultime campagne pages 24 à 33;
3. Jean Moulin, « Les sous-marins de la 2ème Guerre mondiale »- marines-Edition - 2010 pages 58-59;
4. La seconde Guerre mondiale n°1- La Mandchourie 1945, pages 50 à 56.

Les préliminaires : Les premiers combats :

Les frontières entre la Chine et la Mongolie ainsi qu'avec la Mandchourie en 1931 sont imprécises. Donc risques de conflits. Surtout que la Mandchourie est transformée en Mandchoukovo inféodé aux Japon.

Mais les Mongols sont appuyés par l'Union Soviétique sur tous les plans.

Traité d'assistance mutuelle avec l'URSS et des conseillers militaires soviétiques.

Début des années trente, des unités aériennes soviétiques sont en Mongolie.

De 1935 à Mars 1936, divers engagements près des frontières.

Dès 1939, il y a 30.000 Russes, 250 chars et 250 véhicules blindés avec 100 avions.

La guerre ouverte à partir du 14 mai 1939

Attaque conjointe Mandchoue et nipponne sur la rivière Khalkhin Gol.

Aviation Mongole périmée est alors renforcée par des chasseurs plus récents (bi plans Polikaspov)(15 bis), plus des bombardiers légers et des avions d'attaque au sol.

Du côté Japonais, bombardiers légers Mitsubishi Ki30 et le Kawasaki Ki32.

Or les Japonais sont plus expérimentés grâce à la guerre menée en Chine depuis plusieurs années.

Des deux côté on se renforce.

Des Soviéto-Mongoles construisent une tête de pont sur la rive orientale de la rivière Khalkhin.

De leur côté, devant la supériorité tactique des aviateurs Japonais, Moscou envoie des pilotes ayant combattu en Espagne ou en Chine.

Le 5 juin, le général Joukov prend la tête du 1° Groupe d'Armées en Mongolie.

Mais la bataille du 22 juin est perdue par les Soviétiques.

Des pilotes Japonais se suicident quand ils se parachutent au milieu des Russes.

Ce qui est surprenant, c'est que les deux pays Russie et Japon ont toujours des ambassadeurs en poste.

Mais pour se « faire peur » des Soviétiques alertent leurs forces aériennes de la côte Sud-Est du Pacifique et les Japonais envoient du matériel neuf.

Mais on ne veut pas aller trop loin même si les Soviétiques organisent des transports aériens à bord de DC3, les fameux Douglas (Dakota pour la G.B.) qui feront tout le 2° conflit mondial. Les Russes les ont acquis aux USA mais vont vite les fabriquer.

En juillet les Japonais traversent encore la fameuse rivière Joukov envoie des chars et l'artillerie. Les Japonais sont écrasés par les blindés et l'artillerie et ...retraversent la rivière.

En août combats sporadiques seulement.

Joukov prépare une grande offensive pour rejeter les Japonais hors des frontières et pour la première fois les Russes emploient des roquettes.

Le 22 août les Russes percent les défenses Japonaises et les encerclent.

Le 17 septembre, les plénipotentiaires Japonais et Soviéto-Mongoles se rencontrent.

Conclusion :

Devant les ressources de l'Empire Russe, les Japonais n'avaient, malgré leurs premiers succès, aucune chance de l'emporter.

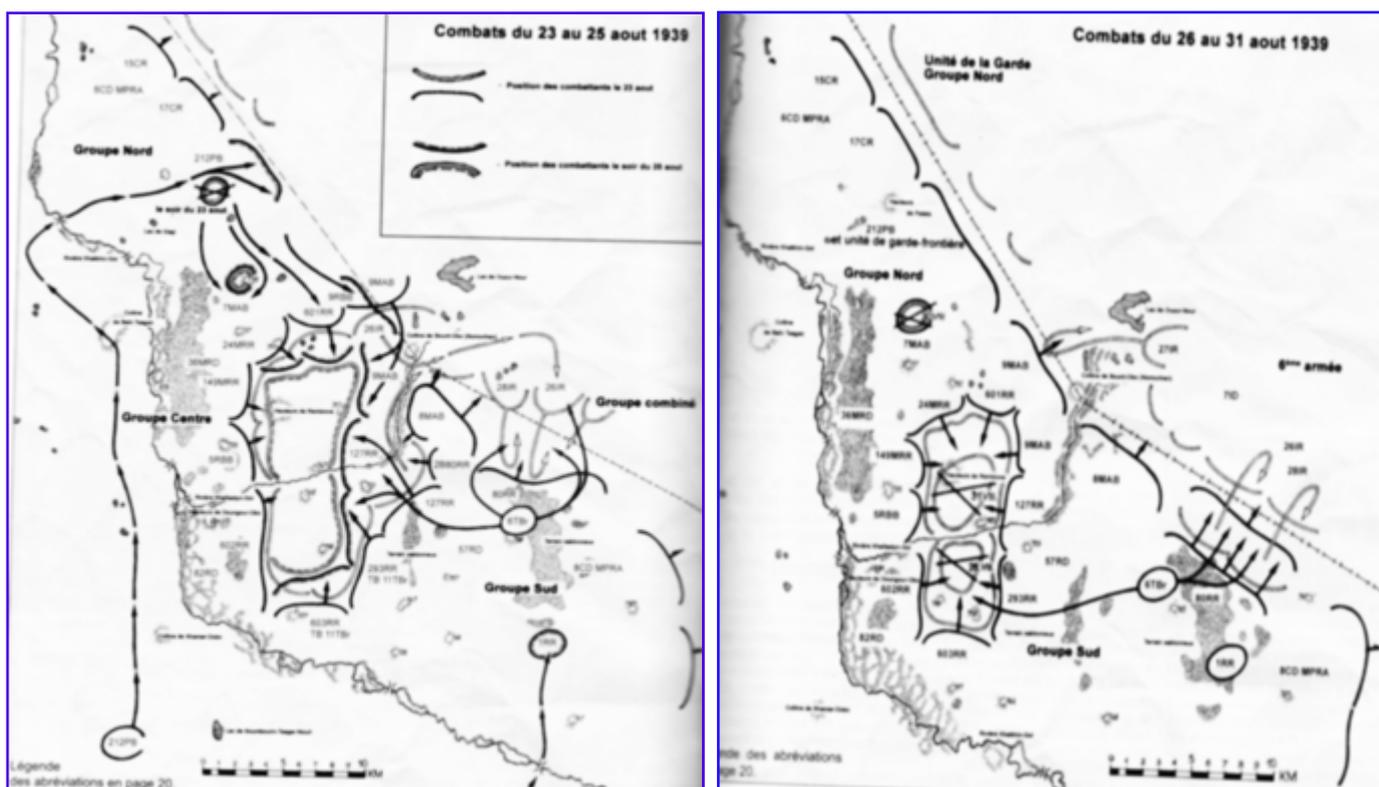
Et ils n'ont pas compris que ce serait la même fin contre les USA en 1945.



A l'état-major du 1° groupe d'armée, le général JOUKOV, second en partant de la droite, regarde les débris d'un Ki21 abattu.



Plénipotentiaires Japonais et Soviéto-mongoles se rencontrant le 17 septembre 1935 pour résoudre les problèmes d'encerclement des forces nippones et de nouvelle frontière.



Combats autour de la rivière Khalkhin.

La guerre éclair des soviétiques contre les japonais en août 1945:

Le 6 août 1945, la bombe atomique explose.

Staline comprend que s'il veut venger l'affront de 1905, il doit attaquer de suite.

Staline après la capitulation du Reich avait transféré quatre armées depuis l'Europe orientale vers l'extrême-Orient russe.

Il faudra 1692 trains spéciaux sur le transibérien pour amener les 5ème, 39ème, 53ème armées ainsi que la 6ème armée blindée de la Garde.

Un état-major général est sous les ordres du maréchal Vassilievski.

1.600.000 hommes vont déclencher l'opération « tempête d'août » du 9 au 23 août 1945.

La surprise pour le Japon est totale car son ambassadeur à Moscou est prévenu 90 minutes avant le début des hostilités.

Quatre armées soviétiques avec l'aide d'une armée mongole et d'une armée chinoise, vont envahir Mandchourie, Chine du Nord et Corée.

Malinovski utilise plus de 400 avions pour transporter le carburant.

Des troupes d'assaut, sans préparation d'artillerie, infiltrent les arrières nippons.

Dès le 13 août, la ruée des blindés russes est partout totale.

Moukden est pris le 14 août.

Port-Arthur (revanche de 1905) est atteint le 21 août.

En Corée, les russes vont jusqu'au 38ème parallèle avec l'accord des USA.

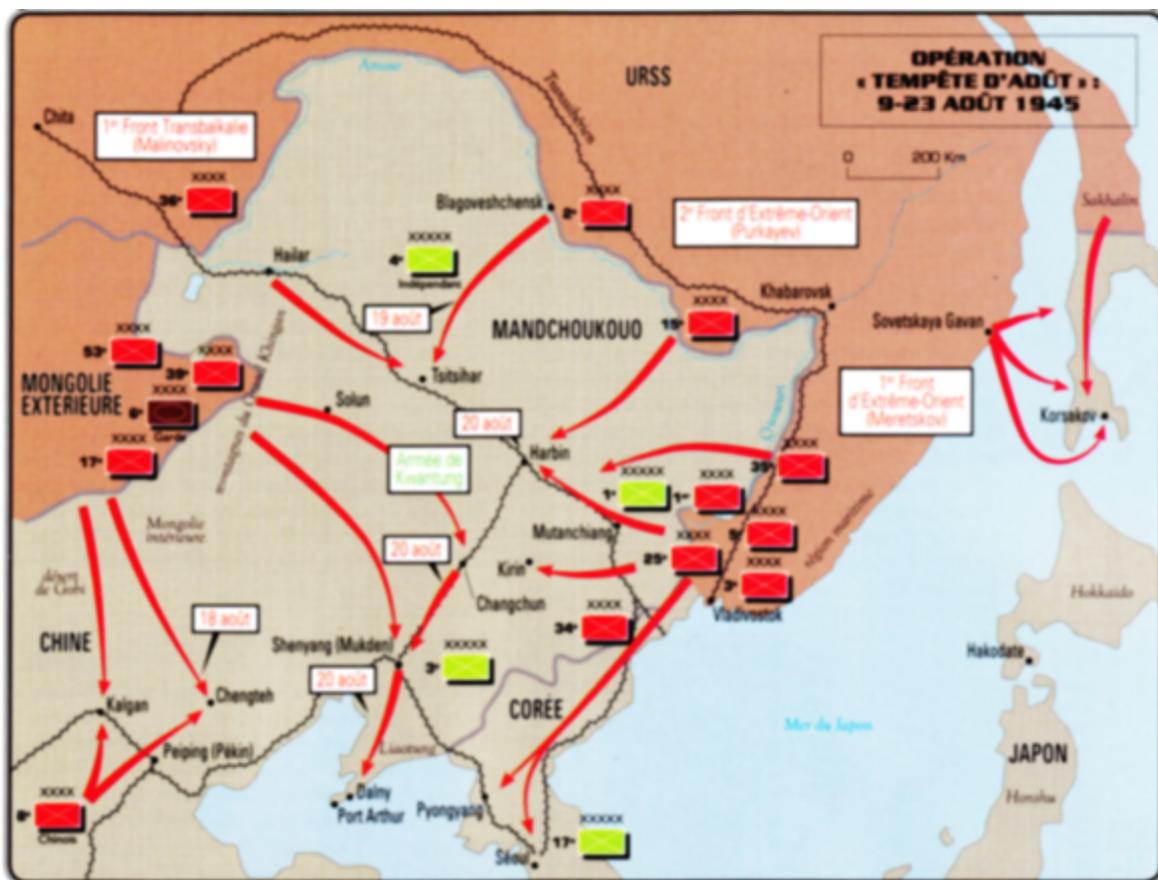
Au prix de 8.000 tués, 22.000 blessés, les russes capturent 594.000 prisonniers.

Ils s'emparent du sud de l'île de Sakhaline et les îles Kouriles.

Les japonais ont perdu 168 généraux et ont eu 80.000 tués.

Sur les 594.000 prisonniers, utilisés « à fond » pour relever les ruines issues des combats, seuls 90.000 reverront le Japon.....

Cette campagne sans équivalent en Europe et dans les époques précédentes, avait permis à la Russie un retour en force dans la région avec la conséquence fantastique toujours visible de nos jours.



UNE DÉVOLUTION SUCCESSORALE D'UN NOTABLE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Par Raymond LEMAISTRE, Commissaire commandant (OR) Docteur en Droit, Conciliateur de justice



Le sujet peut paraître pour le moins curieux en tant que figurant dans notre Bulletin plus axé sur des questions traitant d'événements, faits en général portant de près ou de loin sur la chose militaire. Mais il ne faut pas oublier ce qui constitue toute la trame civile et partant juridique d'une société tissée à travers les siècles et plus précisément dans notre domaine jusqu'à la Révolution de 1789, ayant abouti à une unification de notre droit.

L'évocation du cas précis annoncé en titre, pour une meilleure compréhension nécessite au préalable quelques explications de base.

La France des rois formée par ceux-ci laborieusement, tels des paysans agrandissant leurs terres, image certes mais œuvre ayant abouti en l'état actuel (que nous avons tendance à ignorer tant il nous paraît normal en dépit de nos divisions), avait pour règle, d'intervenir le moins possible dans les us et coutumes de chacun. Aussi notre pays connaissait - très en gros - au Nord de la Loire, un droit coutumier et au Sud un droit dit écrit, inspiré surtout du droit romain mais selon des coutumes certes voulues par nos différents monarques, datant des XII et XIIIème siècles, elles-mêmes inspirées des pratiques suivies et parfois éloignées ou ayant oublié leur origine en matière de droit romain. Pour être tout à fait objectif, il arrivait, mais très rarement, que les représentants du roi demandent de rectifier

certaines situations ne répondant pas toujours à l'équité, comme nous allons le voir ci-après.

Abordons maintenant notre question. Le testateur avocat de profession, donc au courant, fait état dans un acte notarié en présence de sept témoins requis, des différentes parts revenant à ses enfants, pour aller dans le vif du sujet. L'acte est de 1723. A ce propos, il fait mention d'une institution disparue à la Révolution. Il s'agit en pays de droit écrit, dans nos régions méridionales largo sensu, de la « légitime » romaine. Les coutumes du Midi écrites plus tard au XIIIème siècle, étaient hostiles à toute limitation à la liberté de disposer, contrairement aux pays coutumiers ayant instauré la réserve d'origine germanique maintenant passée dans le Code civil. Mais la coutume de Toulouse sous l'influence des juges royaux, cas rare nous l'avons dit, fit disparaître cette totale liberté dans un but disons le mot, de caractère social avant l'heure. C'est alors que l'on eut recours, établie définitivement à la suite de la renaissance du droit romain, en faveur des bénéficiaires de cette institution, les légitimaires, c'est-à-dire des héritiers; nous reviendrons sur leur définition, à la fameuse « légitime » citée à plusieurs reprises dans le testament étudié.

A Rome en effet, pour empêcher un abus constaté de cette liberté de disposer à titre gratuit, est créée une action spéciale destinée à attaquer et faire tomber tout testament frappé d'inofficiosité c'est-à-dire déshéritant sans cause un héritier légitime. Il n'est question que de testament. Nous verrons toutefois les effets de la « légitime » ainsi décrite à sa naissance, et son influence possible mais non effective ici faute de donations, sur l'ensemble du patrimoine de toute personne ayant testé. Ainsi s'organise dans les pays du Grand Midi et à travers les coutumes dont celle de Toulouse figurant de loin parmi les plus importantes, ce qui deviendra sinon un mode de succession, nous le verrons, mais un geste d'assistance morale. Nous revenons de loin doit penser le lecteur à propos d'un simple testament, fut-il d'un notable.

En effet certes, mais peut-être comprendra-t-il mieux l'esprit de l'acte en cause, ne voulant pas davantage développer au plan théorique.

Jean M. homme pieux par ailleurs, prévoit d'abord son décès dans tous les détails puis dans la seconde partie recommandant son âme au Seigneur en faisant le signe de la croix, entre dans le détail des matières d'ici-bas.

Marié deux fois et veuf d'une première épouse (il est né en 1660), il a eu une fille de son premier lit et deux garçons et une fille de son second lit, soit quatre descendants. La part de « légitime » se trouve être dans ces conditions en présence de trois enfants et plus, d'un tiers de la succession pour l'ensemble des bénéficiaires, mais en raison de sa nature contrairement à la réserve coutumière, la « légitime » protège les héritiers : descendants, ascendants, frères et sœurs, uniquement ces derniers lorsqu'ils sont dépouillés au profit d'une « persona turpis », bénéficiaire d'une mesure d'ordre gratuit, elle-même peu recommandable, aussi bien contre les libéralités entre vifs que contre les dispositions testamentaires. Déjà initiés, en ce qui nous concerne, le testateur dispose sans plus de précision c'est-à-dire d'indication de quotité, en faveur d' Helaine (orthographe du testament), en fait de la dot reçue de sa première épouse de 700 livres. Ainsi celle-ci pourra-t-elle se marier, l'apport d'une dot étant la condition sine qua non en tout cas dans nos pays méridionaux, même dans les milieux les plus modestes tels que brassiers (n'ayant que leurs bras pour travailler la terre, les laboureurs disposant d'un lopin de terre et/ou d'instruments de travail y compris animaux, les nobles et les bourgeois ainsi que le clergé, vision de la société d'Ancien Régime), pour une fille de trouver un mari, apportant en outre ses hardes, expression reprise par le Code civil pour indiquer son trousseau. Il faut dire que le montant de la « légitime » se négociait au moment du mariage et devait former l'essentiel de la dot ainsi restituée puisqu'inaliénable dans son principe, selon le régime dotal adopté. Souvent la fille ainsi dotée était considérée comme pourvue de ses droits successoraux, cas de la coutume de Toulouse. Il faut dire que les régimes communautaires issus des pays coutumiers n'ayant pas eu pour effet à l'origine, de faire passer à la longue comme cela c'est produit, la femme mariée dans un état d'incapacité juridique, donnaient donc initialement un pouvoir plus étendu aux épouses du Nord de la Loire. Mais ces différences datent de la période prérévolutionnaire tout en ayant été supprimées dans leur principe et non

dans leur application... jusqu'en 1964. Subtilités tenant aux régimes matrimoniaux. Il a d'ailleurs fallu prendre des mesures en faveur des épouses de prisonniers de guerre 1939-1945 quoique sur un plan général.

D'autre part, il dispose encore de la même « légitime » en faveur de deux de ses enfants issus du second lit, un garçon et une fille, instituant l'aîné Jean-Philippe de ces trois enfants comme son héritier universel. Mais, celle-ci sera payable « lorsqu'ils seront d'âge jusqu'au quel temps qu'ils seront nourris et vêtus sur les biens de l'auteur du testament et moyennant les a fait ses héritiers particuliers ... ». Il s'agit de Dominique et Chateline. Il faut dire qu'en cas d'octroi de cette mesure par legs, ce qui est le cas, les intéressés pouvaient conserver leur part, même en cas de renonciation à la succession. Nous retrouvons là le caractère non héréditaire à l'origine de l'institution (pars bonorum et non hereditatis). Le fils aîné en tant qu'aîné il faut bien le dire, est donc institué héritier universel mais jusqu'à l'âge de 30 ans, (il est né en 1700) ne dispose que de ce que nous appellerions la nue-propriété des biens propres du testateur, leur jouissance (de ses biens propres) revenant à sa seconde épouse si survivante. Le testateur envisage sans le dire une possible « séparation » d'avec le fils devant se marier, il s'agit de son propre terme, avant qu'il n'ait l'âge de trente ans et dans ce cas la veuve aura une rente en nature dont il fixe le contenu d'une manière très concrète (par exemple chauffage porté et déposé dans sa maison et sans frais, grains, vin à la cannelle dans deux barriques, douze pugnères de blé, le tout annuellement). Enfin, ce bourgeois déclare avoir reçu des biens adventifs pour 200 livres tout en léguant à sa seconde épouse les meubles meublants de leur chambre estimés à 40 livres (ce devait être une pièce confortable), chambre qu'il lui avait déjà laissée par contrat de mariage. Par biens adventifs, il faut entendre des sommes en argent, meubles ou grains selon le libellé de l'acte lui-même dont a hérité par exemple sa seconde épouse de son vivant (celle-ci est décédée en 1759 et l'auteur en 1730). Ceux-ci ne sont pas dotaux mais parapharnaux pour employer une expression de juriste.

Reste le sort de la seconde dot de 500 livres perçue lors du second mariage et mentionnée dans le même testament. La première ayant été reçue pour partie en fonds c'est-à-dire sous forme de rente(s) et en argent, ce que reconnaît notre testateur avoir « prins » de la sorte. Cette deuxième dot perçue sous forme de quittances doit être restituée en tant qu'inaliénable au décès de l'époux (sans entrer dans

toutes les exceptions admises par la jurisprudence du XIX^{ème} siècle à ce principe restant contraignant)
 .Nous n'avons aucune explication à son sujet mais l'on ne peut que s'en remettre sous les plus expresses réserves, à une annotation déchiffrée non sans mal de l'agent du fisc royal . Celui-ci déclare en marge du testament avoir perçu droits afférents aux quittances, rappelons-nous du pluriel, remises par le testateur lors de son mariage sans doute au nombre de deux, afférentes à la dot de 500 livres (le fisc ne perd pas ses droits), soit 12 livres puis les droits afférents ou 3 livres et 12 sols lors délivrance quittance même montant en restitution de cette même dot à E. C c'est-

à-dire à la seconde épouse, par Jean-Philippe au décès de son mari .Il ne faut pas oublier que Jean M. est décédé en 1730 , donc avant son épouse .

Vous voudrez bien excuser le caractère forcément peu habituel de cet exposé cherchant à être aussi clair que possible sans entrer dans trop de détails mais indiquant combien les mœurs étaient différentes, comparées à celles de nos jours .

NOUVELLES DU SERVICE

NOUVELLES DU SERVICE (par le colonel (er) Montferran)

LA DERNIÈRE SAINT MARTIN DU 4^{ème} GLCAT jeudi 21 octobre 2010

Invités par le chef de corps, le commissaire colonel PETAUD, quelques membres de l'association ont participé à la messe, au dépôt de gerbes au monument à la mémoire des morts de l'Intendance et du Commissariat, à la prise d'armes et au repas de corps.

Ce n'est pas sans une certaine nostalgie que nous avons assisté sûrement à la dernière commémoration de la Saint Martin puisque cet été le 4^{ème} GLCAT en devenant « Régiment de Soutien du Combattant » cessera d'être attaché aux traditions du commissariat.

Mais comme nous l'avons déjà entendu pendant notre carrière « pas de vains regrets » et encore merci à tous les chefs de corps du « 4 » qui n'ont jamais oublié d'associer les retraités du commissariat à leurs diverses manifestations.



NOUVELLES DU SERVICE

LA SAINT MARTIN DE L'ASSOCIATION
jeudi 18 novembre 2010

De nombreux membres de l'association ont assisté à l'office religieux célébré par le père BATISSE à l'église Saint Martin de Boville.

Prêtre de la paroisse de BALMA, mais également aumônier de la gendarmerie, le père BATISSE au cours de l'homélie nous adressa quelques messages ayant trait à notre société dominée par « le cancer des trois P : pognon- pouvoir- paresse ». De même lors du recueil au cours du déroulement de l'office il rappela une phrase de Napoléon 1^{er} « le soldat se bat quelquefois, marche souvent, mais mange tous les jours ».

Après un repas très apprécié et copieux organisé par le LCL (er) Guegan et son épouse le docteur Claude DIAZ nous a entretenu sur le thème « vieillir en étant actif, les bonnes recettes ».

Il a ensuite dédié un de ses livres « Tous les cancers ont une enfance. Ne les laissez pas grandir »





La fête de **Saint Martin** est pour l'association du Commissariat de l'armée de terre de Midi-Pyrénées l'occasion de se réunir et de se recueillir autour de son saint patron en pensant ainsi à ses chers disparus en solidarité avec un Service qui se délite de plus en plus par la seule volonté du Commandement, au profit d'une structure interarmées soit disant plus économique et surtout plus en phase avec une armée professionnelle qui a tendance à externaliser les soutiens. Il n'en reste pas moins vrai que les réservistes du Commissariat restent attachés à des traditions qui ont fait son renom et qu'ils porteront haut et fort tant qu'il y aura des possibilités de les honorer.



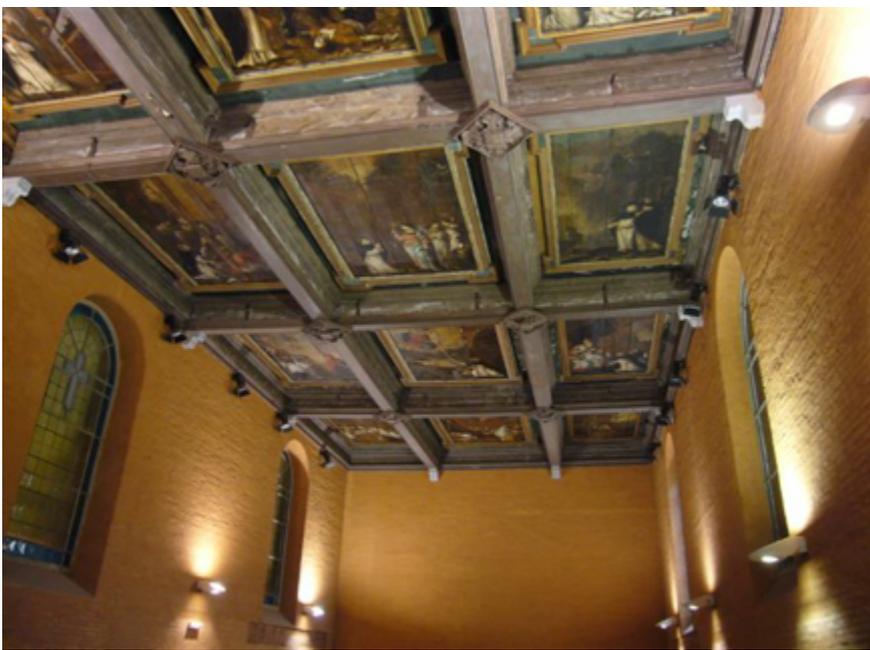
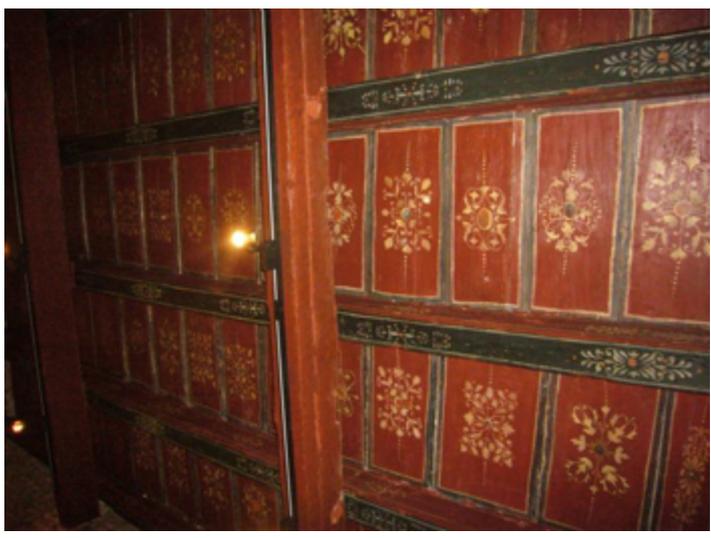
SORTIE A LA RENCONTRE DU « VIEUX TOULOUSE » le 24 février 2011.

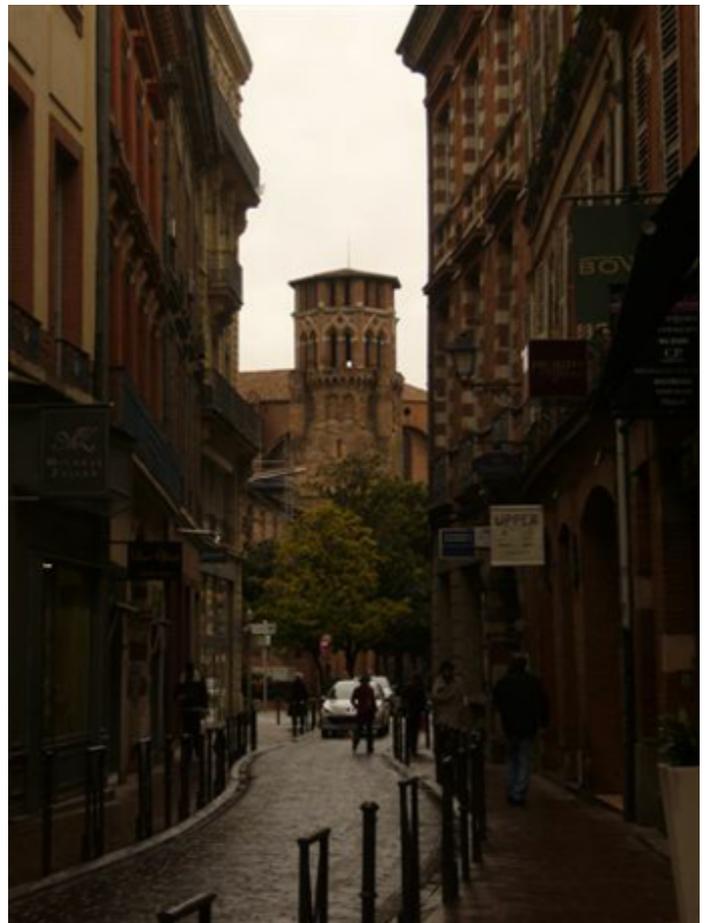
Annulée en octobre pour cause de grève du métro Toulousain Mr JOUHANNEAU a conduit nos pas et affûté notre curiosité sur le circuit suivant : la Halle aux grains, l'église saint AUBIN, la Colombette, le boulevard Wilson, les rues : Saint Antoine du TAUR, des Arts et Tolosane.

Après une pose très appréciée, concoctée par notre camarade le commandant JULIEN, au restaurant « le Fazoul », la journée s'est poursuivie l'après-midi par la visite Maison de Seilhan et l'amphithéâtre : Bruno de Solage, sous la conduite de la directrice des lieux.

Pour la prochaine rentrée Mr JOUHANNEAU propose un rendez-vous sur le « CIRCUIT DE TOULOUSE RÉSISTANCE » comportant un itinéraire composé de 11 points remarquables allant du rond point des français libres jusqu'à la place du Capitole.

Gageons qu'il y aura des volontaires.







Pierre VASSAL



V.Général ORCIVAL

FOIRE DE TOULOUSE MARDI 5 AVRIL.

Au risque de se répéter il faut reconnaître que la réception offerte par le directoire de la foire internationale de TOULOUSE, présidée par Monsieur Pierre VASSAL, directeur général de Toulouse expo et notre président, le vétérinaire général ORCIVAL, est un moment particulièrement apprécié par tous les ordres nationaux, associations et représentants des différentes armées.

En 2008 nous souhaitons développer cette manifestation auprès de nos amis et camarades des autres armes et services.

Trois ans après la présence de 250 personnes des trois armées montre l'utilité de faire perdurer ce grand moment de convivialité possible grâce à l'amabilité de nos hôtes.

Monsieur VASSAL et notre président se diront très attachés à cette manifestation.

Le V.Général ORCIVAL demandera à l'assistance de se souvenir des disparus en OPEX ainsi que sur le territoire métropolitain « les oubliés de l'histoire par les médias ». Notre président a également informé l'auditoire de la fabrication du pain dans l'enceinte de la foire par la boulangerie du 4^{ème} GLCAT et la vente au profit de la « cellule d'assistance aux blessés de l'armée de terre ». Un repas regroupant plus de soixante participants a permis aux membres de différents ordres et associations de poursuivre cette matinée de cohésion.

DEUX AMIS NOUS ONT QUITTES

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris depuis la parution du dernier bulletin la disparition des commandants DELAVAT Justin et Paul BERNARD, tous deux domiciliés à AUCH.

Adhérents fidèles depuis de nombreuses années, très appréciés de tous, l'association s'est jointe aux familles lors des offices religieux et de nombreuses autres associations étaient présentes avec leur porte-drapeaux.

Le commandant BERNARD avait eu la gentillesse de nous organiser la commémoration de la Saint Martin en novembre 2008 à CASTILLON/SAVES ainsi que la visite des musées de l'Isle Jourdain lors d'une journée particulièrement appréciée.

Correspondant souvent avec lui par internet et au courant de sa maladie je savais qu'il ne souhaitait pas, lors de ses passages à Toulouse pour les soins, que nous lui rendions visite.

Sa famille nous écrira « Paul nous a quitté cette nuit après avoir lutté courageusement pendant de longues semaines ; il est parti sereinement entouré de sa famille ».

Le commandant Paul BERNARD était également très engagé dans les associations d'anciens parachutistes.

Le commandant Justin DELAVAT malgré l'éloignement de Toulouse participait régulièrement à nos manifestations avec son épouse.

Le Lt. Colonel Jean Guegan (sergent à l'époque) nous livre son témoignage : Rencontre avec le commandant Justin DELEVAT

« C'est le jour de son arrivée en Algérie à Tlemcen, quartier de Méchouar, que nous avons fait connaissance en 1957 (?). C'était un peu la chienlit et pas de repas, ni de lit pour lui dans les enceintes militaires; aussi l'avais-je invité à dîner et à dormir à la maison.

Il était alors spécialiste breveté dans le domaine du froid. A bord d'un camion atelier, le plus souvent en convoi mais également parfois seul, faisant preuve de courage, il a sillonné l'Ouest Oranais (Tlemcen, Saf-Saf, Sebdu, Marnia, Nedroah, Beni Babel, Turenne, Les Petits Perdreaux et bien d'autres localités dont les noms m'échappent).

Il visitait et réparait les matériels des corps de troupe, cercles et mess, foyers, popotes, constituant la 12^{ème} Division d'Infanterie.



Il était demandé, attendu, estimé notamment par les responsables de formations prestigieuses(3ème REI-RICM-42ème RIMA-403ème RAA,...). Partout sa gentillesse et son professionnalisme étaient reconnus et appréciés. A son échelon, il a contribué à la bonne image du service de l'Intendance au cours de cette guerre. Depuis qu'il nous a quitté pour un monde meilleur, je suis habité par une grande tristesse et je garde dans le coeur le bonheur de l'avoir connu.

Comme tous les membres de l'ACAT, je m'associe au deuil de sa famille qui lui était chère et je témoigne auprès de cette dernière mon soutien et mon affection. »

DEPARTS A LA RETRAITE

Major MORIN

Engagé le 31 juillet 1973 au titre de l'Intendance le major MORIN après 37 ans de bons et loyaux services a fait valoir ses droits à la retraite le 31 juillet 2010. Sous-officier particulièrement apprécié des cadres d'active (il sera d'ailleurs pendant sa carrière élu Président des sous-officiers) ainsi que des cadres de réserve. Nous l'accueillons avec plaisir dans l'association.

Adjudant-chef LIDY

Engagé le 1^{er} mai 1976 au titre de l'ENSOA de SAINT MAIXENT pour servir ensuite dans l'Intendance il a fait valoir ses droits à la retraite le 24 mars 2010. C'est un sous-officier de valeur, très apprécié, que nous accueillerons à l' ACAT s'il le souhaite.

Devenir des organismes du commissariat de l'armée de terre (suite ACAT info N° 60). Quelques informations concernant de nouvelles appellations des organismes extérieurs relevant de la direction centrale du Service du Commissariat des Armées située à Balard et en région parisienne.

- CAMID** centre d'administration ministériel des indemnités de déplacement BREST
- CESCOF** centre d'expertise et de soutien des combattants et des forces
- CIAS** centre interarmées de la solde NANCY
- CLIFA** centre de liquidation des factures CAMBRAI
- PFAF** Plate forme achats finances (ex DIRCAT) à compétences territoriales ILE -DE -France ST GERMAIN



EST
OUEST
CENTRE EST
CENTRE OUEST
SUD EST
SUD-OUEST

METZ
BREST
LYON
RENNES
TOULON
BORDEAUX

SESU service exécutant de la solde unique
METZ

SSLT service spécialisé de la logistique et du transport
DENAIN

CESGA centre d'expertise et de soutien général des armées
RAMBOUILLET

CIAO centre interarmées d'administration des opérations
VILLACOUBLAY

CAAFI centre d'audit administratif et financier des armées

CACIC centre d'analyse et de contrôle interne comptable
BALARD

ETABLISSEMENTS « Soutien du Combattant » :

ESCA Mourmelon, Châtres,
Angers, Roanne, Portes les Valences ;

« groupe stockage et d'entretien » :

Brétigny, Marseille

Antenne navale Toulon.

Cible à atteindre : un resserrement du réseau des implantations du SCA en passant de 90 à 30 établissements et de 6580 emplois en 2010 à environ 4000 postes en 2014 dont 75% de personnels civils. Les 25% de personnels militaires devront permettre le contrat opérationnel dans la perspective d'une projection sur les théâtres d'opérations. Les principaux métiers des agents du SCA, soit plus de 60 % des effectifs du service, concerneront la finance, les achats, la logistique du soutien de l'homme, et le soutien courant.

Le poids des agents exerçant des tâches de conception ou de maîtrise, avoisinant les 60%, entraînera une

progression importante des personnels actuels du service vers les catégories supérieures par promotion interne.

Activités de l'association jusqu'en octobre 2011.

Avril/mai tir à PAMIERS en liaison avec le commandant FURIC

Semaine 19 (9 au 13 mai) visite de la Tour de Contrôle de Blagnac

9 juin assemblée générale à AUCH

29 juin Gala des ordres nationaux (LH et ONM) avec l'orchestre de la Garde Républicaine au CAPITOLE. (renseignements auprès du LCL ANDRIEU Georges).

Septembre/octobre Bureau du conseil d'administration

Septembre/octobre Visite du circuit de mémoire de « TOULOUSE-RÉSISTANCE ».

LIVRES EN CIRCULATION :

« Tous les cancers ont une enfance, ne les laissez pas grandir » du docteur DIAZ ».

« Artilleurs en Algérie, un défi à relever. 1954/1962 ».

« Les officiers d'Administration du Service de Santé ».

Les lecteurs intéressés peuvent s'adresser au secrétaire général au 0561574542.

Dépannage informatique.

L'association a parmi ses membres un ancien militaire du 4^{ème} GLCAT qui a créé sa société informatique. Plusieurs membres de l'association ont déjà fait appel à lui avec satisfaction :

**M DUPONT THIERRY AU 0620368735 MAIL
sc2ponts@orange.fr**

A.C.A.T. Midi-Pyrénées
Siège social :
VG (2s) ORCIVAL
Résidence Roseraie village Bat. B
13 Chemin de Nicol
31200 TOULOUSE

CONTACTS :

Président : 0561480823

**Secrétaire général :
0561574542**

Trésorier : 0562797278

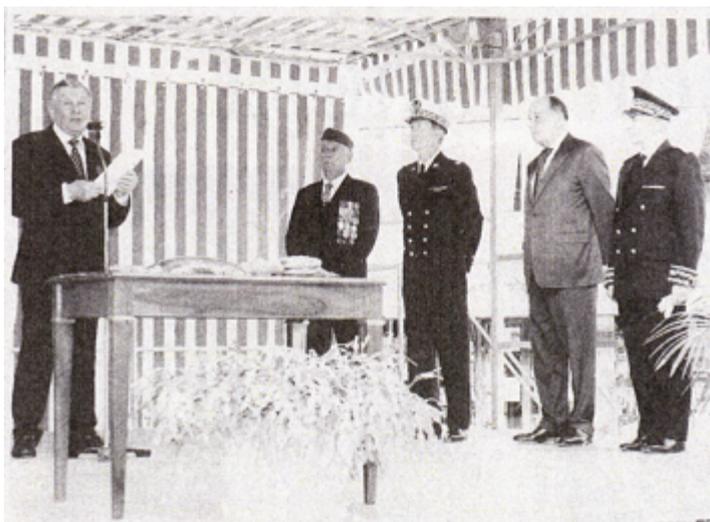
Directeur de Publication :
VG (2s) ORCIVAL
Comité de Rédaction :
Colonel MONTFERRAN
Lt.Colonel POUTENSAN
Capitaine ARIBAUD
Réalisation et maquette :
Colonel LOYTIER

ACTIVITES ANNEXES DU PRESIDENT

La dépêche du Midi du 3 avril 2011 nous montre que le Président de l'ACAT-MIDI-PYRENEES a participé à une cérémonie, empreinte d'une grande émotion, à Montpezat de Quercy, au cours de laquelle il a remis les insignes de chevalier de la Légion d'Honneur à un ami d'enfance, Raymond MASSIP, premier magistrat de la cité.



Raymond Massip reçoit ses insignes de Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. / Photo DDM.



Raymond Massip lors de son allocution (on reconnaît de gauche à droite sur la tribune: Bernard Wierzbinski président de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, le général José-Marie Orcival, Jean-Michel Baylet et le préfet Fabien Sudry). DDM/Jacques Décaître.



MONTPEZAT-DE-QUERCY
Raymond Massip chevalier de la Légion d'honneur
Le décoré entre Jean-Michel Baylet et le général d'Orcival.
Cérémonie empreinte d'une très grande émotion que celle qui a eu pour cadre hier en fin d'après-midi la splendide place de l'hôtel de ville. Où devant plusieurs centaines de personnes dont les plus hautes autorités départementales, Raymond Massip s'est vu élevé au grade de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Une distinction qui vient en point d'orgue récompenser 54 années de services civils, militaires et électifs. Et qui lui a été remise par un autre Monpezatais célèbre le général José-Marie Orcival. Nous reviendrons plus en détail dans notre prochaine édition sur ces moments particuliers qui ont témoigné de l'estime et de l'immense respect de la cité à son premier magistrat.